

Zeitschrift: Travaux de la Société botanique de Genève
Herausgeber: Société botanique de Genève
Band: 5 (1958-1959)

Artikel: Les Buis du Vengeron (Genève)
Autor: Terretaz, Jean-Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1099412>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Buis du Vengeron (Genève)

par

Jean-Louis TERRETAZ

Dans son Catalogue des plantes vasculaires, G.-F. Reuter (p. 189) n'indique qu'une seule station genevoise pour le buis: «Se trouve ça et là dans les haies et les bois au Vengeron en assez grande quantité». Aujourd'hui, après un siècle, cette colonie se présente de la manière suivante:

Située sur la rive droite du Vengeron¹, notre buxaie occupe la pente escarpée du vallon creusé par le ruisseau dans la bande de marne superficielle qui s'étend des Tuileries à Sécheron, l'eau atteignant la molasse sous-jacente. Cette pente accuse une dénivellation d'environ dix mètres² pour une largeur sur plan variant de 15 à 25 mètres. Dans la partie qui nous intéresse, l'orientation et l'écoulement du vallon vont du nord-ouest au sud-est, la pente regardant le nord-est. C'est dire que la nature du sol et l'orientation, jointes à la couverture de haute futaie dont il sera question plus loin, sont favorables au maintien d'une certaine humidité et par conséquent d'un microclimat. La buxaie s'étend sur quelque 200 mètres de cette pente et presque partout sur toute la hauteur.

Quelques très grands arbres (*Fagus silvatica* et *Quercus petraea* [*Q. sessiliflora*]) très espacés, au tronc nu et à l'ample couronne de branchages, offrent une protection évidente au sous-bois. Celui-ci est constitué par des buis (*Buxus sempervirens*) très dominants, des frênes (*Fraxinus excelsior*) de 1 à 3 ans occupant densément une petite place dénudée autrefois et des ronces (*Rubus spec.*) sur les emplacements les moins sombres. La plupart de ces buis atteignent 7 et même 8 mètres de hauteur; leur circonférence, mesurée à 50 cm au-dessus du sol, est souvent de 33 cm. Le comptage effectué sur un buis de 19 cm de circonférence a indiqué 50 ans.

Le buis, plante largement répandue en Europe méridionale³ et d'autre part suborophile, est généralement un hôte des coteaux calcaires secs. Dans de telles localités il n'atteint cependant qu'avec peine 4 mètres de hauteur. Les exemplaires plus hauts se rencontrent exceptionnellement, mais alors, comme au Vengeron, sous la protection de grands arbres et constituent des buxaies plus ou moins étendues. De tels peuplements sont rares en Suisse; à part celui qui nous occupe ici, nous ne pouvons guère signaler que ceux de la Tine de Conflens⁴ (Villaret in litt. 1959), de Pompaples⁴ (Christ 1913, p. 65) et de Pieterlen (Perles) près Bienne (Correvon 1937, p. 58). Une autre buxaie intéressante et proche de nous est celle

¹ Commune de Pregny-Chambésy près Genève.

² Altitude 385 – 375 mètres.

³ Pour la répartition détaillée du buis, cf. Christ 1913, p. 93.

⁴ Canton de Vaud.

du Domaine de Coudrée¹. Elle s'étend sur une terrasse lacustre dont elle occupe plus de 3 hectares; également en sous-bois elle comporte des pieds de 6 à 8 mètres de hauteur (Bardel 1958, p. 634). A titre comparatif nous pouvons établir le tableau suivant:

	<i>Coudrée</i>	<i>Pompaples</i>	<i>Vengeron</i>
Surface de la buxaie	372 ares	ca. 50 ares	ca. 40 ares
Hauteur max. des buis	8 mètres	7 mètres	8 mètres
Circonférence max. des buis	70 cm	35 cm	33 cm.

Quel est l'avenir réservé à ces rares peuplements végétaux, et en particulier à celui du Vengeron? La forêt de buis du Domaine de Coudrée est propriété de l'Ecole nationale des Eaux et Forêts de Nancy, depuis 1958; c'est dire qu'elle sera maintenue dans son intégrité par cette institution, la buxaie étant protégée par son inscription à l'inventaire des sites naturels de la Haute-Savoie² (Bardel 1958, p. 631, 637-638; Bardel in litt. 1959). Les colonies de buis de Pompaples et du Vengeron ne font l'objet d'aucun «arrêté ministériel» qui les sauvegarderait de la destruction. Bien plus, le Département des Travaux publics de la République et canton de Genève se propose de faire passer le raccordement terminal de l'autoroute Lausanne-Genève au travers de la buxaie du Vengeron. Le plan prévoit une chaussée de 25 mètres sur des travaux de 50 mètres de largeur et traversant la buxaie sur toute sa longueur et au milieu. L'exécution d'un tel projet serait l'anéantissement pur et simple de la seule buxaie genevoise.

Nous adressons nos remerciements à MM. M. Bardel, ingénieur des Eaux et Forêts à Thonon, et A. Marais, chef du service d'urbanisme au Département des Travaux publics, à Genève, pour les renseignements qu'ils ont bien voulu nous communiquer.

BIBLIOGRAPHIE

- 1958 Bardel, M.: La forêt de buis du Domaine de Coudrée. Revue forestière française, n° 10, p. 631-639.
- 1913 Christ, H.: Über das Vorkommen des Buchsbaums (*Buxus sempervirens*) in der Schweiz und weiterhin durch Europa und Vorderasien. Verh. Naturf. Ges. Basel, vol. 24, p. 46-123.
- 1937 Correvon, H.: Champs et bois fleuris. Deuxième édition. Neuchâtel et Paris.
- 1861 Reuter, G.-F.: Catalogue des plantes vasculaires qui croissent naturellement aux environs de Genève. Deuxième édition. Genève.

Genève, le 24 décembre 1959.

¹ Commune de Sciez, Haute-Savoie.

² Arrêté ministériel du 26 décembre 1956.